

## HORAIRE AUTOMNE 2023

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.  
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.  
Locaux D: bâtiment sud-ouest, 1219, rue William  
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

### AVIS IMPORTANT

**Les activités d'enseignement se tiendront en présence sur le campus, sauf celles spécifiquement indiquées à distance (voir la colonne Mode d'ens. ci-dessous). Votre présence sur le campus sera requise.**

[En savoir plus sur les modes d'enseignement](#)

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	Mode d'ens.	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
ATE100				INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE				
				La formation ATE100 est offerte sur la plateforme de cours en ligne Moodle. La durée de la formation est estimée à environ 4 heures. Afin de respecter les différents rythmes d'apprentissage et les diverses plages horaires où les étudiant (es) sont disponibles, une période de 5 semaines sera accordée pour compléter la formation.				
	01			Atelier	D			
				Dates: 18 septembre au 23 octobre 2023				
	02			Atelier	D			
				Dates: 18 septembre au 23 octobre 2023				
	03			Atelier	D			
				Dates: 30 octobre au 4 décembre 2023				
EEC404				MÉTHODES ET ESTIMATION POUR LES PROJETS INDUSTRIELS				
	01	Ven	13:30 - 21:30	C	P	A-1212		
		Sam	09:00 - 17:30	C	P	A-1212		
				08 septembre 2023 09 septembre 2023 22 septembre 2023 23 septembre 2023 06 octobre 2023 07 octobre 2023 Dates limites d'abandon avec (AX) / sans (XX) remboursement : 21 septembre 2023 / 05 octobre 2023				
GCI101				L'INFORMATIQUE ET LA CONSTRUCTION				
	01	Jeu	18:00 - 21:30	C	P			
		Mar	18:00 - 22:00	TP-Labo/2	P			
GCI105				MÉTHODES DE CONSTRUCTION				
	01	Sam	09:00 - 17:30	C	H			
				16 septembre 2023 30 septembre 2023 14 octobre 2023 28 octobre 2023 18 novembre 2023 02 décembre 2023 Dates limites d'abandon avec (AX) / sans (XX) remboursement : 29 septembre 2023 / 17 novembre 2023				
GCI320				LOIS, CODES ET NORMES EN CONSTRUCTION				
	01	Jeu	18:00 - 21:30	C	P			
GCI350				ESTIMATION ET SOUMISSIONS				GCI105
	01	Ven	13:30 - 21:30	C	P			
		Sam	09:00 - 17:30	C	P			
				08 septembre 2023 09 septembre 2023 22 septembre 2023 23 septembre 2023 06 octobre 2023 07 octobre 2023 20 octobre 2023 21 octobre 2023 Dates limites d'abandon avec (AX) / sans (XX) remboursement : 21 septembre 2023 / 05 octobre 2023				
GCI411				CONTRATS DE CONSTRUCTION ET OBLIGATIONS				
	01	Mer	18:00 - 21:30	C	P			

## HORAIRE AUTOMNE 2023

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.  
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.  
Locaux D: bâtiment sud-ouest, 1219, rue William  
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

### AVIS IMPORTANT

**Les activités d'enseignement se tiendront en présence sur le campus, sauf celles spécifiquement indiquées à distance (voir la colonne Mode d'ens. ci-dessous). Votre présence sur le campus sera requise.**

[En savoir plus sur les modes d'enseignement](#)

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	Mode d'ens.	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
GCI420				PLANIFICATION ET CONTRÔLE DES PROJETS DE CONSTRUCTION				GCI105
	01	Mar	18:00 - 21:30	C	P	A-1432		

### NOTES

- a) Programmes d'études
- B : baccalauréat
- GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité
- GC : certificat en gestion de la construction
- GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements
- PI : certificat en production industrielle
- CT : certificat en télécommunication
- TS : certificat spécialisé en génie des technologies de la santé
- b) Activités
- C : cours TP : travaux pratiques LABO : laboratoires
- TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines
- TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).
- c) À TOUS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT :
- Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.
- Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.